

DANS CE NUMÉRO :

PLACE À LA  
COMMUNAUTÉ 1

LOI SUR LE  
SYSTÈME DE  
JUSTICE PÉNALE-  
POUR LES ADO-  
LESCENTS (LSJPA) 2

TÉMOIGNAGE  
D'UNE JEUNE  
ADULTE 3

LE PONT ET LA  
FÉDÉRATION DES  
COOP-HABITAT  
DE L'ESTRIE  
(FCHE) 3

COORDONNÉES  
DE L'ORGANISME 4

DES NOUVELLES... DES NOUVELLES...

- Les préparatifs pour notre 25e anniversaire du Pont vont bon train..., mais ça occupe !

Vous avez déjà été employé, administrateur ou stagiaire au Pont? Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de recevoir une invitation officielle pour la fête du 25e qui aura lieu le 8 avril 2010. Pour recevoir une invitation officielle, veuillez nous contacter au 819-565-2559 #226 myriam.lamoureux@lepontoja.org

- C'est avec plaisir que nous avons accueilli dans notre équipe deux nouvelles personnes: Mme Josée Pepin, qui depuis janvier travaille

comme agente de développement afin de promouvoir en région les services de médiation citoyenne et scolaire, et ce jusqu'en juin 2010. Pour toutes questions vous pouvez la rejoindre au poste 224 ou à josee.pepin@lepontoja.org

Mme Angèle Gauvin, stagiaire en Technique de travail social du Cegep de Sherbrooke. Elle interviendra dans le cadre de la LSJPA jusqu'en mai 2010.

- Depuis décembre, nous nous impliquons au sein du Comité de promotion du bon voisinage de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE). Le 20 mars prochain,

nous dispensons une journée de formation en médiation citoyenne à des coopératives dans le cadre d'un colloque de formation.

- Pour une 2e année, Le Pont représente la CDC de Sherbrooke sur le comité de la Politique sociale et communautaire de la Ville de Sherbrooke.

- Le Pont a maintenant sa page facebook! Nous vous invitons à vous joindre à nous en effectuant votre recherche sous "le pont oja".

- Et puis, le printemps nous énerme plus tôt que prévu, ça se prend bien!



PLACE À LA COMMUNAUTÉ



Nous tenons principalement à souligner l'apport énorme que nous avons obtenu des nombreux bénévoles qui veillent à l'organisation **des tournois de hockey** sur tout le territoire de la région 05. Sans eux, qui reçoivent plusieurs jeunes dans le cadre de travaux communautaires durant la saison froide, il aurait été beaucoup plus difficile pour nous d'identifier des milieux pour ces adolescents. C'est là un exemple de l'ouverture et de l'implication de la communauté pour ses jeunes. Cet hiver, des adolescents ont été accueillis au sein de 4 tournois qui ont eu lieu en Estrie :

- **Le Tournoi international de hockey Bantam de Sherbrooke** qui a eu lieu du 26 décembre au 30 décembre 2009 a reçu 4 adolescents totalisant 135 heures de travail bénévole.
- **Le Tournoi national Bantam de Windsor** qui se déroulait du 1<sup>er</sup> février au 14 février 2010, a reçu lui aussi 4 adolescents pour un total de 105 heures de bénévolat.
- **Le Tournoi national Atome Mousquiri de Richmond** qui se tenait du 8 février au 21 février 2010, a accueilli 2 adolescents pour un total de 230 heures de travail bénévole.
- **Le Tournoi Léandre Cayer** qui s'est tenu à Sherbrooke du 18 février au 28 février 2010 a reçu 2 adolescents totalisant 58 heures de bénévolat.
- **Le Tournoi provincial Atome Pee-Wee** qui se tenait à Magog du 18 au 31 janvier 2010 a reçu 3 adolescents pour un total de 95 heures de bénévolat.

*À vous tous qui se sont impliqués tant dans l'accueil que dans la supervision des jeunes,  
nous vous remercions chaleureusement de votre précieuse collaboration!*

## LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)

### C'est quoi?

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, concerne les adolescents âgés de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction.

Cette loi vise à :

- Responsabiliser les adolescents contrevenants en les amenant à prendre conscience des conséquences de leurs délits;
- Réinsérer un adolescent contrevenant dans la société;
- Assurer la protection du public;
- Faire participer les parents des adolescents contrevenants ainsi que la communauté aux mesures mises en place;
- Considérer les attentes de la victime du délit.

Cette loi met l'accent sur l'importance d'agir rapidement auprès des adolescents.

Il y a trois types de dispositions qui sont prévus par la Loi sur le système pénale pour les adolescents :

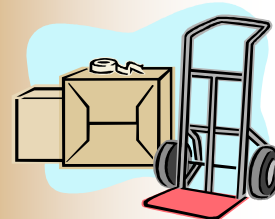
- Les mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers;
- Les sanctions extrajudiciaires, sous la responsabilité des directeurs provinciaux des Centres jeunesse du Québec;
- Les peines spécifiques sous l'autorité des chambres de la jeunesse du Québec.

L'organisme de justice alternative Le Pont est appelé à travailler avec les jeunes contrevenants, les personnes victimes de leurs délits ainsi qu'avec la communauté dans le cadre de ces trois dispositions.

Lisez attentivement nos prochains numéros où il sera question plus en détail de ces mesures.

**À SUIVRE... !**

**Besoin  
d'un  
coup  
de  
main ?**



**Votre organisme aimerait  
accueillir des jeunes qui ont  
des travaux communautaires  
à réaliser?**

**Contactez l'organisme de  
justice alternative Le Pont**

**819-565-2559**

**Ou  
info@lepontoja.org**

### PROCESSUS DE RESOLUTION DE CONFLITS

Le Pont souhaite vous informer qu'il existe un programme de gestion des conflits qui s'adresse aux enfants de deux à cinq ans. Il s'agit du **programme PASSERELLES, « Des conflits bien gérés... Tout le monde y gagne! »** Nous offrons donc au personnel des CPE, aux responsables de service de garde en milieu familial et aux garderies intéressés par un tel projet, une formation en gestion de conflits d'une durée de deux heures.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin de plus amples informations ou si l'implantation de ce projet vous intéresse:

**Josée Pepin (819) 565-2559 poste 224  
josee.pepin@lepontoja.org**

## TÉMOIGNAGE D'UNE JEUNE ADULTE

## Mon expérience dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

Bonjour,

Je vais vous raconter mon passage au PONT. Premièrement, j'avais 200 heures de travaux communautaires à faire. Deuxièmement, j'avais des rencontres à faire avec les victimes et finalement, j'avais des lettres à faire aux victimes qui en voulaient.

Au début je n'étais pas certaine de m'en sortir, mais avec l'aide d'une adulte qui a toujours le sourire, qui est attachante et amusante comme la madame que j'avais au PONT c'est dur de ne pas s'en sortir. Pour mes rencontres je n'étais pas du tout sûre de vouloir le

faire. Je l'ai fait quand même. J'étais beaucoup stressée lors de ma première rencontre parce que je ne savais pas comment que l'autre personne allait réagir en me voyant. Ça s'est très bien passé et là-dedans j'ai compris que j'avais fait souffrir beaucoup de personnes qui le méritaient pas.

Pour ce qui est des lettres d'excuses, oui j'étais stressée mais, en même temps, je ne savais pas quoi leur écrire dans leurs lettres. J'ai eu de l'inspiration avec l'aide de Myriam celle qui s'occupe de moi au PONT.

Finalement, j'avais 200 heures de travaux communautaires.

J'ai commencé mes travaux dans un organisme et quand je les ai commencés, j'étais vraiment découragée parce que j'en avais vraiment beaucoup à faire en un an. J'en suis très fière d'avoir réussi 200 heures de travaux en un an et, en même temps j'ai appris des choses que je ne connaissais pas avant et j'ai appris à faire du bénévolat ce qui est amusant. J'ai décidé de continuer à faire du bénévolat à la place où que je faisais mes travaux communautaires.

Si je n'avais pas eu Myriam, l'intervenante du Pont, mon agente de probation, ma famille pour me soutenir, mon conjoint et l'organisme où j'ai fait mes

travaux, j'aurais jamais été capable de m'en sortir.

Maintenant, je suis fière de dire que j'ai réussi ce que j'avais à faire, je réussis dans la vie et tout ça parce qu'il y a du monde qui ont cru en moi et qu'ils savaient que j'étais capable de m'en sortir.

MERCI AU PONT DE M'AVOIR ENCOURAGÉE ET AIDÉE

D'une fille - Anonyme

## MÉDIATION CITOYENNE – COOPÉRATIVES D'HABITATION

Dans le cadre de la médiation citoyenne et les coopératives d'habitation, Le Pont et la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE) ont conclu une entente contractuelle en janvier dernier.

Le Pont est reconnu ainsi par la Fédération pour :

- ⇒ Dispenser de la formation en médiation citoyenne
- ⇒ Donner du soutien aux comités de bon voisinage des coopératives et au Comité de promotion du bon voisinage de la fédération
- ⇒ Superviser l'unité de médiateurs coopératifs
- ⇒ Être médiateur professionnel

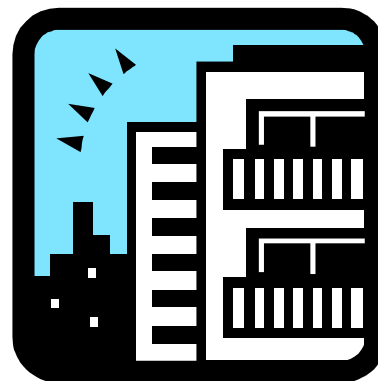
Le Pont et la FCHE collaborent depuis 2007 dans le but de favoriser le bon voisinage et la gestion des conflits dans les coopératives d'habitation.

**À l'heure actuelle, cette initiative est la seule du genre dans la province!**



Fédération  
Coop-Habitat  
Estrie

LE  
**PONT**  
organisme de justice alternative





## FORMATION



Table de concertation  
jeunesse de Sherbrooke

### Formation sur la société de consommation

Mardi, le 23 mars  
prochain

La Table de concertation jeunesse de Sherbrooke offre  
cette formation à tous les gens intéressés!

Pour vous inscrire :  
<http://tcjs.wordpress.com/>

*Vous pourrez y visionner une publicité!*



6, rue Wellington Sud, bureau 404  
Sherbrooke, Québec  
J1H 5C7

Téléphone: (819) 565-2559  
Télécopieur: (819) 565-9855  
Courriel: [info@lepontoja.org](mailto:info@lepontoja.org)  
Site web: <http://www.lepontoja.org>

#### **ROJAQ**

Regroupement des organismes de  
justice alternative du Québec  
<http://www.rojaq.qc.ca>

### SERVICE DE MÉDIATION DE QUARTIER DE SHERBROOKE



Pour faire appel au SMQS,  
laissez un message sur la  
boîte vocale. Un médiateur  
bénévole vous rappellera  
dans les 48 heures.

**(819-565-8435)**